



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/12/2023
A 18H30

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'annexe de la mairie, sous la présidence du Maire Ludovic POCHON

Présents :

1. M. POCHON Ludovic,
2. M. PRUVOST Jean-Claude,
3. M. GEHIN Xavier,
4. M. MOURLET Thibaut,
5. Mme VAROQUIER Blandine,
6. M. HENRION Frédéric,
7. Mme Marie-Agnès SAUPIQUE,
8. Mme PECHEUX Aurore,
9. M. HURLAIN Francis,

Excusés :

M. LAGRUTTA Nicolas donne procuration à M. POCHON Ludovic
Mme OTHELET Myriam's,

Absents :

M. HURLAIN Jérémy,
Mme FICHAUX Magali

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du/de la secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16/10/2023
3. Demande de subvention à la Région pour le programme de sécurisation et plan de financement (**délibération**)
4. Définition de la cartographie des énergies renouvelables(**délibération**)
5. Demande de subvention exceptionnelle du Syndicat des Eaux de la Vallée de la Biesme (**délibération**)
6. Décision modificative (**délibération**)
7. Demande de subvention pour travaux de réhabilitation énergétique des logements communaux (**délibération**)
8. Questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance : **M. GEHIN Xavier**



2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16/10/2023

POUR à l'unanimité



3. Demande de subvention à la Région pour le programme de sécurisation et plan de financement

M. le Maire explique que concernant l'étude de sécurisation des entrées du village une subvention du Conseil Régional pourrait nous être attribuée.

Il convient de voter pour donner l'autorisation à M. le Maire de faire une demande de subvention au Conseil Régional et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accepter le plan de financement prévisionnel de la façon suivante :

<u>DEPENSES</u>	
Travaux	83.068,00 € HT
Frais de maîtrise d'œuvre	4.400,00 € HT
Frais annexes	1.830,00 € HT
TOTAL DEPENSE	89.298,00 € HT
<u>RECETTES</u>	
Etat DETR	33.138,00 € HT
Région (montant sollicité)	26.789,00 € HT
Département	2.492,00 € HT
Autofinancement	26.879,00 € HT
TOTAL FINANCEMENT	89.298,00 € HT
TOTAL DEPENSES 89.298, 00 € HT	TOTAL RECETTES 89.298, 00 € HT

POUR à l'unanimité



4. Définition de la cartographie des énergies renouvelables

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAER). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Le conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'inclure les zones suivantes (voir plans annexés) dans le périmètre de zones d'accélération d'Energies Renouvelables sur du solaire photovoltaïque au sol :

FRICHE FERROVIERE

SECTION	N°	ADRESSE	CONTENANCE
AC	106	QUARTIER BANCELIN	01 a 40 ca
AC	107	QUARTIER BANCELIN	01 a 97 ca
AC	108	QUARTIER BANCELIN	73 a 65 ca
AC	209	9B RUE DE LA GARE	01 ha 73 a 04 ca
AC	211	9B RUE DE LA GARE	02 ha 54 a 79 ca
AC	212	9B RUE DE LA GARE	02 a 24 ca
CONTENANCE TOTALE			05 ha 07 a 09 ca

FRICHE INDUSTRIELLE

SECTION	N°	ADRESSE	CONTENANCE
AC	208	QUARTIER BANCELIN	02 a 24 ca
AC	213	QUARTIER BANCELIN	07 a 71 ca
AC	151	ZONE ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA SIBA	3 ha 33 a 80ca
CONTENANCE TOTALE			03 ha 43 a 75 ca



5. Demande de subvention exceptionnelle du Syndicat des Eaux de la Vallée de la Biesme

Le Maire fait part à l'assemblée des difficultés financières rencontrées par le Syndicat des Eaux de la Vallée de la Biesme après les réparations d'une succession importante de fuites durant l'épisode caniculaire de l'été 2023.

Le budget du syndicat ne permettant pas de faire face à ces dépenses et eu égard au nombre d'usagers, ces dépenses ne pouvant être financées sans augmentation excessive des tarifs de l'eau, il est fait appel, conformément aux statuts du syndicat, à la contribution financière des communes adhérentes.

Un montant total de 15 000 € pour l'année 2024 est proposé, réparti pour les collectivités, proportionnellement à la consommation de chacune d'elle, basée sur le cubage de l'année précédente, soit pour 2023 le montant arrondi à l'entier inférieur.

Communes	Consommation en m3-2023	Pourcentage de participation 2024	Participation financière 2024
Les Islettes	22196	58.66	8799.32 €
Futeau	6291	16.63	2 493.99 €
Le Neufour	2508	6.63	994.26 €
Aubréville (Lochères)	1321	3.49	523.69 €
Clermont (SEISAAM)	5521	14.59	2 188.73 €
Total	37837	100 %	15 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'accorder la subvention demandée et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

~~~~~

## 6. Décision modificative

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire 2023, le Conseil Municipal, **adopte à l'unanimité**, la décision modificative suivante :

| DEPENSES                                    |               | RECETTES                     |               |
|---------------------------------------------|---------------|------------------------------|---------------|
| Article (Chap.) - Opération                 | Montant       | Article (Chap.) - Opération  | Montant       |
| 1641 (040) Emprunts en euros                | 320.46 €      | 1641 (040) Emprunts en euros | 320.46 €      |
| 2121 (040) Plantations d'arbres et arbustes | -320.46 €     |                              | -320.46 €     |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                       | <b>0.00 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>        | <b>0.00 €</b> |

~~~~~

7. Demande de subvention pour travaux de réhabilitation énergétique des logements communaux

Vu la délibération N°04 Bis 2023 du 06/02/2023 concernant l'autorisation donnée au Maire pour demandes de subvention,

Vu que la commune pourrait prétendre à d'autres subventions, il convient de revoir le plan de financement de la façon suivante :

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses par principaux postes	Montant HT	Nature des Ressources	Montant sollicité HT	%
Travaux		Aides publiques		
Menuiserie	45.800 €	DETR	38.083,30 € €	34,58 %
Electricité	2.500 €	FOND VERT	39.000 ,00 €	35,42 %
Isolation	22.440 €			
Chauffage VMC	25.150 €	FONDS PROPRES	33.035,70 € €	30 %
Peinture	2.400 €			
Maitrise d'œuvre	9.829 €			
Opération diverse	2.000 €			
Total dépenses	110.119,00 €	Total des recettes	110.119,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le plan de financement ci-dessus et autorise M. le Maire à faire toutes autres demandes de subventions auprès des organismes compétents, l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.



8. Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération N°23-2023 du 16/10/2023 concernant l'étude avant-projet de requalification de la traversée de la commune doit être annuler et remplacer afin de faire figurer l'ensemble des structures intervenant dans le complément d'études et les demandes de subventions qui se rapportent à ce dossier.
- M. le Maire rappelle que M. Jhonny BURET a commencé son apprentissage dans notre service technique au 01/12/2023.
- Il informe le Conseil Municipal que des études de sols sont en cours concernant la perméabilité et imperméabilité des sols pour le projet de requalification et de sécurisation de la traversée du village.
- Il informe du changement de propriétaire à la boulangerie.

- Finances : Nous avons changé d'assureur pour les garanties statutaires car notre ancien prestataire AXA augmentait de 100 % ses tarifs.
Nous avons donc conclu avec GROUPAMA qui nous offre plus de garanties avec un coût un peu moins onéreux mais qui engendre quand même une augmentation tarifaire pour la commune par rapport à 2023.
EDF : nos contrats étant arrivés à échéances, nous avons dû renouveler ces derniers avec une hausse d'environ 35 %.

- M. HURLAIN Francis se plaint que deux camions de bois sont venus ce matin décharger des grumes sans ménagement, ce qui a occasionné beaucoup de bruit et des vibrations. M. Le Maire répond que nous allons contacter le propriétaire du terrain.

Séance levée à 19h30

Le secrétaire de séance M. Xavier GEHIN